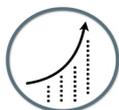


**SENSIBILISATION AU HARCÈLEMENT MORAL ET SEXUEL DANS UNE  
STRUCTURE CULTURELLE**

7 heures - 390 €



à distance



/10 satisfaction

NOUVEAU

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

**PUBLIC**

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle - Toute personne chargé/e de la gestion du personnel.

**PRE-REQUIS**

Aucun pré-requis n'est demandé.

**OBJECTIFS**

- Savoir identifier le harcèlement moral et sexuel
- Savoir distinguer cette notion avec d'autres situations
- Savoir réagir et prévenir

**CONTENU DÉTAILLÉ** - mis à jour le 11/02/2022**Présentation et diagnostic**

- Comprendre la définition légale : contours et conditions du harcèlement
- Distinguer entre le harcèlement et les autres notions (stress, pressions professionnelles, autre...)

cas pratiques : appréhension de la notion par la jurisprudence

**Actions**

- Les différentes mesures à prendre
- Les actions à mettre en place pour accompagner une personne harcelée
- Sur le plan préventif : réflexion sur la mise en place d'un programme d'action « maison »

- Accompagner la personne harcelée
- Rechercher des solutions
- Mettre en place les actions de prévention en lien avec les différents acteurs de la structure culturelle
- Organiser des actions de sensibilisation, prévoir des outils de communication
- Nommer un référent harcèlement
- Articuler les actions de prévention du harcèlement avec celles liées aux risques psychosociaux

FOCUS : recherche d'un plan d'actions approprié à une structure culturelle